

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 09/02/2024

*Date d’Affichage : 09/02/2024

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 13

*VOTANTS : 17

L’an deux mille vingt-quatre, le 15 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Thierry ROUSSELET

Étaient absents excusés :

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE

Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Claudine BARRIE pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Hervé BERTRAND,

Madame Muriel DANQUAH, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Madame Nadine DAGUENET a été désignée Secrétaire de séance.

**DEL11 . TARIF DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES MINI SEJOUR
MARCYENS MATERNELLE AVRIL**

Le Centre de Loisirs « Les marcyens » organise un mini séjour à la Flèche « A la découverte du Zoo de la Flèche », à 40 Km du Mans, en bordure du Loir du 16/04/2024 au 19/04/2024.

Ce séjour est ouvert à 16 enfants et comprend 4 jours et 3 nuitées.

Activités : Les activités proposées sont 1 journée dans l’un des plus beaux zoos d’Europe, Équitation (1 séance), Piscine (1 séance).

Budget mini séjour 2024 Maternelle	
	Dépenses prévisionnelles 2024
Hébergement+ Animations	7315
Personnel (3 animateurs)	1 872
Total	9 187 soit 574.18 € par enfant
Tarif Commune 60%	5 512.20 €
Tarifs parents 40%	3 674.80 € Par enfant 229.67 €

La participation des parents a été évaluée à 40 % du montant du séjour, avec les trois mêmes tranches que pour l’inscription au centre de loisirs (possibilité de paiement en deux fois (mars, avril)).

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	214.67	107.34	107.33
B (compris entre 979 € et 1951 €)	229.67	114.84	114.83
C (supérieur à 1952 €)	244.67	122.34	122.33
Hors commune	264.67	132.34	132.33

La Commission des finances du jeudi 8 février a émis un avis favorable à l'unanimité sur la répartition de 60 % à la charge de la commune et 40 % à la charge des familles et sur les tarifs et la commission Enfance Education du mardi 6 février a émis un avis favorable à l'unanimité sur le choix du séjour.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE la participation familiale du mini séjour qui se déroulera du 16 avril au 19 avril 2024 comme suit :

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	214.67	107.34	107.33
B (compris entre 979 € et 1951 €)	229.67	114.84	114.83
C (supérieur à 1952 €)	244.67	122.34	122.33
Hors commune	264.67	132.34	132.33

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 16/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et notification.



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20240216-DEL1115022024-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024